

COMMISSION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS PSF / ANS

Rapport d'activité 2019

En 2019, notre fédération a été retenue parmi les fédérations pilotes pour la nouvelle politique de l'ex-CNDS qui va se généraliser en 2020 à toutes les fédérations dans le cadre de l'**Agence nationale du Sport**.

Objectif : « responsabiliser » les fédérations en leur permettant de partir de leur **Projet Sportif Fédéral** (PSF) pour aider le financement au niveau territorial.

La FFVL a donc instruit directement les dossiers de demande de subvention des ligues, comités départementaux et clubs.

Les avantages de cette situation de fédération pilote :

- une enveloppe financière globale stable correspondant aux montants affectés en 2018 (alors que celle affectée aux fédérations non-pilotes a été en baisse de 10 %) ;
- possibilité de partir des priorités de notre projet politique (gestion des risques, sites et aide aux clubs) et plus uniquement du fléchage de l'ex-CNDS ;
- attribution d'aide complémentaire de 20 000 € en 2019 (et de 20 000 € en 2020) pour compenser les charges de gestion supplémentaires.

Composition de la commission d'instruction des dossiers

La présidente de la FFVL, le trésorier de la FFVL, le président du comité d'éthique fédéral, le président de l'Assemblée des Présidents de Ligue, un président de CDVL et un président de club. La Directrice administrative et le Directeur Technique National ont également siégé à la commission.

La direction technique nationale a apporté son expertise à l'étude des demandes et le secrétariat a assuré l'accompagnement administratif.

Organisation

Nous avons mis en œuvre un processus d'instruction qui garantit à la fois la compétence et la neutralité d'étude des demandes ; cette organisation a été validée par le Comité directeur fédéral.

Ainsi :

- la commission d'instruction nationale a été constituée de cinq binômes composés chacun d'un cadre technique et d'un élu ;
- les dossiers ont été répartis par région entre les binômes en veillant à ce que les membres des binômes ne travaillent pas sur leur propre région ;
- deux réunions ont eu lieu, une préparatoire afin de fixer la méthode de travail commune et une en fin de processus pour valider les propositions des binômes et arbitrer, si nécessaire, les montants de subvention proposés à l'Agence ;
- chaque binôme a fait état de ses interrogations et la discussion a permis d'arriver à des conclusions partagées sur quelques demandes problématiques.

De son côté l'équipe du secrétariat à Nice a été largement mobilisée sur les questions administratives (conformité) et a fait le maximum pour se rapprocher de chaque structure qui n'avait pas fourni toutes les pièces administratives nécessaires afin que leur dossier soit éligible.

Au total, 203 dossiers présentés par 83 structures ont été transmis à la FFVL (une structure pouvant prétendre au financement de plusieurs projets).
L'ensemble des demandes formulées s'élevait à 509 298 € pour une **enveloppe accordée de 208 400 €**

Sur les 203 dossiers présentés, nous avons d'abord écarté plusieurs demandes pour les principaux motifs suivants :

- actions non éligibles (voir courrier de cadrage FFVL du 3 mai 2019) ;
- dossier arrivé hors délais ;
- dossier administratif non conforme (absence des licences des élus du BD, absence ou incohérence du rapport financier, absence des statuts...) ;
- achat de matériel de plus de 500 € unitaire, considéré comme de l'investissement et donc non éligible (règle ANS) ;
- budget incohérent ou CERFA incompréhensible ;
- demande inférieure aux planchers ;
- demande pour la même action par deux structures du même territoire ;
- reversement de la subvention à une autre structure ;
- ...

Après l'instruction des dossiers par les binômes, le total des demandes retenues s'élevait à 256 150 € soit un net dépassement des capacités financières disponibles ; la commission a alors pris deux décisions :

1. de garantir le financement aux clubs dont la subvention accordée correspondait au plancher autorisé (1 500 € ou 1 000 € en ZRR) ;
2. d'écarter tous les autres montants retenus en appliquant la méthode de la règle de trois afin d'arriver au montant global autorisé par l'Agence.

Voir le résultat de la campagne ici : <https://federation.ffvl.fr/pages/resultat-campagneANS-2019>

Véronique Gensac
Pour la commission